



Arrêté N° 25-2020-11-30-026

portant sur l'état des risques naturels et technologiques majeurs
de biens immobiliers situés sur la commune de SAINTE-SUZANNE

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et L.125-7 et R.125-23 à R.125-27 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté n° 25-2020-11-30-009 relatif à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers soumis à des risques naturels ou technologiques majeurs dans le département du Doubs ;

Vu l'arrêté n°201109-0001-com25526 en date du 31 mars 2011 relatif à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de SAINTE-SUZANNE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°25-2020-06-16-014 du 16 juin 2020 portant délégation de signature à M. Patrick VAUTERIN, directeur départemental des territoires du Doubs ;

Considérant que l'approbation de l'arrêté n°25-2020-09-17-008 portant création des secteurs d'information sur les sols dans le département du Doubs du 17 septembre 2020 requiert la mise-à-jour des informations nécessaires à l'établissement de l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers situés sur la commune de SAINTE-SUZANNE ;

ARRÊTE

Article 1er :

Dans le cadre de l'obligation d'information des acquéreurs et locataires (IAL), les risques majeurs auxquels la commune de SAINTE-SUZANNE est exposée, ainsi que les documents auxquels les bailleurs et vendeurs peuvent se référer, sont les suivants :

Au titre du risque sismique (zones de sismicité 2, 3, 4 ou 5) :

- zone 3 (sismicité modérée)
documents de référence : décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010

Au titre des secteurs d'information sur les sols :

- parcelles concernées : AC-457 / AC-580 / AC-582 / AC-585 / AC-586 / AD-6 / AD-454 / AD-455 / AD-456 / AD-457 / AD-458 / AD-460 / AD-461 / AD-462 / AD-464 / AD-465 / AD-466 / AD-471 / AD-472 / AD-473 / AD-474 / AD-475 / AD-476 / AD-477 / AD-478 / AD-479 / AD-480 / AD-481 / AD-482 / AD-484 / AD-485 / AD-486 / AD-493 / AD-494
document de référence : arrêté préfectoral n°25-2020-09-17-008 du 17 septembre 2020

Au titre des risques naturels prévisibles ou technologiques faisant l'objet d'un plan de prévention des risques (PPR), prescrit ou approuvé :

- risque d'inondation : PPRI du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart approuvé le 27 mai 2005

documents de référence : note de présentation, règlement, cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart

Les bailleurs et vendeurs peuvent également se référer aux arrêtés de catastrophe naturelle ayant concerné la commune de SAINTE-SUZANNE accessibles sur le site www.georisques.gouv.fr

Article 2 :

Le dossier communal d'information des acquéreurs et locataires de la commune de SAINTE-SUZANNE est annexé au présent arrêté. Ce dossier comprend :

- une fiche récapitulative des risques majeurs et des documents de référence,
- un descriptif sommaire pour les risques suivants :
 - risque sismique
 - risque d'inondation
 - secteurs d'information sur les sols
- les extraits cartographiques suivants :
 - extraits de la cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart
 - périmètre du secteur d'information sur les sols
- la liste des arrêtés de catastrophe naturelle ayant affecté la commune.

L'arrêté SAINTE-SUZANNE n°201109-0001-com25526 est abrogé

Article 3 :

Le présent arrêté est adressé à la chambre départementale des notaires.

Il sera affiché à la mairie de SAINTE-SUZANNE. Il sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département et mentionné dans le journal l'Est républicain. Il sera accessible sur le site Internet de la Préfecture du Doubs (www.doubs.gouv.fr).

Article 4 : Monsieur le Directeur départemental des territoires du Doubs et Monsieur le Maire de la commune de SAINTE-SUZANNE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Besançon, le 30 novembre 2020

Pour le Préfet et par délégation,
Le Directeur départemental des territoires

Patrick VAUTERIN

COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE

Fiche récapitulative des risques majeurs et des documents de référence

pour l'application des I, II de l'article L125-5 du Code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

N° **25-2020-11-30-026**

du _____

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques naturels prévisibles (PPRn)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn :

Oui : **X** Non : _____

approuvé

date

27 mai 2005

aléa

inondation

Les documents de référence sont :

note de présentation, règlement, cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart

Ces documents sont accessibles depuis le site internet www.doubs.gouv.fr

3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques miniers (PPRm)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRm :

Oui : ____ Non : **X**

4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention des risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt :

Oui : ____ Non : **X**

date

effet

Les documents de référence sont :

Ces documents sont accessibles depuis le site internet www.doubs.gouv.fr

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

Documents de référence : articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1

zone 2

zone 3 **X**

zone 4

zone 5

Pièces jointes

6. Cartographie

Extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

cartographie des aléas et du zonage réglementaire du PPRI du Doubs et de l'Allan dans le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart

Périmètre du secteur d'information sur les sols

7. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site internet www.georisques.gouv.fr

Date d'élaboration de la présente fiche : **Décembre 2020**

Descriptif sommaire du risque sismique dans le Doubs

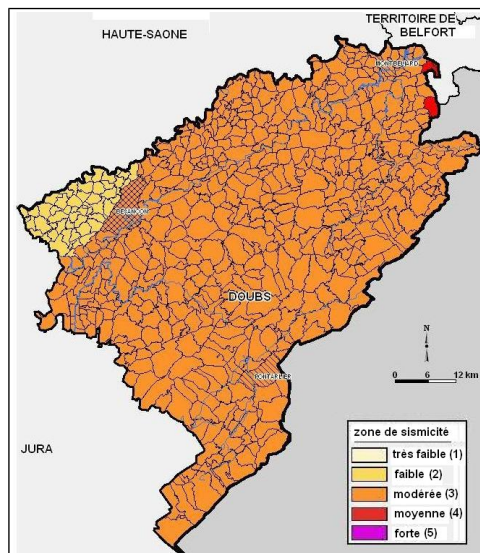
Un nouveau cadre réglementaire :

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique réglementaire. Ce zonage permet de se conformer aux nouvelles règles de construction parasismiques, harmonisées à l'échelle européenne. Sa définition a également bénéficié des avancées scientifiques intervenues depuis le zonage sismique adopté en 1991. En effet, l'analyse de la sismicité historique, de la sismicité instrumentale et l'identification des failles actives, permettent de définir l'aléa sismique d'une commune, c'est-à-dire l'ampleur des mouvements sismiques attendus sur une période de temps donnée (aléa probabiliste).

Le nouveau zonage sismique réglementaire de la France divise le territoire en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité d'occurrence des séismes :

- **une zone de sismicité 1** où il n'y a pas de prescription parasismique particulière pour les bâtiments (l'aléa sismique associé à cette zone est qualifié de très faible),
- **quatre zones de sismicité 2 à 5**, où les règles de construction parasismique sont applicables à certaines catégories de bâtiments neufs, et aux bâtiments existants dans des conditions particulières.

Dans le Doubs, toutes les communes sont classées en zones de sismicité 2 à 4



Les séismes dans le Doubs :

Certains séismes passés, et leurs conséquences, témoignent de la vulnérabilité du département du Doubs face au risque sismique. On peut citer en particulier les séismes suivants :

- **Séisme de Baume-les-Dames du 23 février 2004 – Doubs : magnitude M=4.5** : Ce séisme a été fortement ressenti par la population et a causé certains dommages dans le département du Doubs. En tout, plusieurs centaines de bâtiments ont été légèrement endommagés (fines fissures, chute de mortier, soulèvement de carrelage) et quelques chutes de cheminées ont été observées. De rares dommages plus importants ont été relevés dans la zone épiscopale, avec notamment le déplacement de la charpente d'une église et la fissuration de la chaussée à Baume-les-Dames.
- **Séisme du 30 octobre 1828 – Doubs : magnitude M=5.2** : Peu de témoignages existent concernant ce séisme. Ils permettent néanmoins d'affirmer que cet événement a causé des dommages prononcés aux bâtiments dans le département, avec notamment l'effondrement de cheminées et l'écroulement de pans de murs à Thise.
- **Séisme de Remiremont du 12 mai 1682 – Vosges : magnitude M=6.0** : Ce séisme a fait de nombreuses victimes dans la région épiscopale. Dans le Doubs, ce séisme a probablement causé des dommages notables, malgré l'absence de référence dans les archives locales.
- **Séisme de Bâle du 18 octobre 1356 – Suisse : magnitude M=6.2** : Le séisme du 18 octobre 1356, qui a fait environ 300 victimes à Bâle et vraisemblablement entre 1000 et 2000 morts dans la région épiscopale, a causé d'importants dommages dans le Doubs. Ainsi, les témoignages font état de l'effondrement de l'une des tours du château de Montrond-le-Château, ainsi que de l'endommagement notable de la tour de Vaite à Besançon.

Enfin, outre les mouvements du sol « attendus » en cas de séisme (valeurs d'accélération « au rocher »), il faut rappeler que les séismes peuvent générer des effets particuliers, en raison de la nature des sols. Dans le Doubs, ces effets sont les suivants :

- des effets dits « de site » :
 - lithologiques : certains remplissages alluvionnaires meubles agissent en piégeant les ondes sismiques, ce qui résulte en une augmentation du mouvement du sol en surface à certaines fréquences spécifiques liées aux caractéristiques des dépôts sédimentaires (épaisseur et résistance au cisaillement)
 - topographiques : le mouvement du sol peut varier localement (augmentation ou réduction) en raison de la topographie. (ainsi, les reliefs enregistrent généralement des désordres supérieurs par effet d'amplification)
- des effets dits « induits » :
 - glissements de terrain dans les formations morainiques et marneuses, particulièrement en cas de pente prononcée,
 - glissements de talus routier,
 - éboulements et chutes de blocs dans les zones de falaises,
 - affaissements ou effondrements au droit de cavités karstiques.

Description sommaire du risque d'inondation lié aux rivières Doubs et Allan dans le pays de Montbéliard et au ruisseau Rupt sur la commune de Bart

Le Pays de Montbéliard est à la confluence de plusieurs rivières. Dans ce secteur, les crues sont liées notamment aux trois cours d'eau majeurs que sont la Savoureuse, l'Allan et le Doubs, auxquels s'ajoute le Rupt pour la commune de Bart. Le Doubs prend sa source dans le Val de Mouthe ; la Savoureuse prend sa source au Ballon d'Alsace ; le bassin versant de l'Allan s'étend à la fois sur le massif des Vosges et celui du Jura. Le Rupt et la Savoureuse sont des affluents de l'Allan, qu'ils rejoignent respectivement à Bart et à Vieux-Charmont. L'Allan est un affluent du Doubs, qu'il rejoint à Voujaucourt. Les crues les plus importantes sont dues à la concomitance des crues de ces rivières

Cartographie des aléas

Ce secteur a connu de nombreuses crues au cours du dernier siècle, notamment en 1910. La crue de 1990 a été la plus importante sur une période récente. On peut citer également la crue de février 1999. Ces crues ont les caractéristiques techniques des crues de plaine (crues lentes, par opposition aux crues torrentielles rapides).

Le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) du Doubs et de l'Allan sur le pays de Montbéliard et du Rupt à Bart est basé sur une crue modélisée centennale (qui a une chance sur cent de se produire chaque année). A titre de comparaison, les études hydrauliques et les relevés disponibles montrent que l'ampleur de la crue de 1990 est inférieure à celle d'une crue centennale

Sur la cartographie des aléas, les niveaux d'aléas d'inondation sont définis comme suit :

Vitesse d'écoulement	vitesse < 0,2m/s	0,2m/s < vitesse < 0,5m/s	vitesse > 0,5m/s
Hauteur d'eau			
hauteur < 0,5m	aléa faible	aléa moyen	aléa fort
0,5m < hauteur < 1m	aléa moyen	aléa moyen	aléa fort
hauteur > 1m	aléa fort	aléa fort	Aléa très fort

La cartographie du zonage réglementaire

La cartographie réglementaire est issue d'un croisement entre le niveau d'aléas et un niveau d'urbanisation, représenté sur la cartographie « des enjeux », prenant en compte la densité et le type d'urbanisation existants. Ce croisement aboutit à la définition de trois types de zones réglementaires :

- rouge : zone inconstructible, seuls certains aménagements sur l'existant sont autorisés,
- bleu foncé : zone inconstructible, autorisant toutefois l'extension limitée des constructions existantes,
- bleu clair : zone constructible, avec des prescriptions à respecter pour les constructions nouvelles (implantation des planchers au-dessus d'une cote de référence notamment).

Afin de prendre en compte au mieux la spécificité des enjeux sur certains secteurs, une quatrième zone, jaune, a été définie pour 4 secteurs limités, pour laquelle des adaptations ont été apportées aux principes généraux, tout en garantissant la préservation des biens et des personnes, et en respectant les principes de libre écoulement de l'eau.

Le PPRI comprend également des mesures applicables, dans toutes les zones inondables, aux constructions, équipements et aménagements existants avant son approbation.

Le PPRI est consultable dans les mairies concernées, à la préfecture du Doubs, à la sous-préfecture de Montbéliard et à la direction départementale des Territoires.

Identification

Identifiant	25SIS06916
Nom usuel	Société Nouvelle GRANDJEAN
Adresse	Rue des près
Lieu-dit	
Département	DOUBS - 25
Commune principale	SAINTE SUZANNE - 25526
Caractéristiques du SIS	<p>Le site est d'une superficie de 10 950 m². Entre 1990 et 2013, ces terrains ont fait l'objet de l'activité successive des sociétés Grandjean, Grandjean et Cie, Grandjean et Associés et enfin Société Nouvelles Grandjean. Fin 2013, cette dernière a arrêté ses activités, ce qui a donné lieu à l'ouverture d'une liquidation judiciaire. Les activités exercées ont principalement été la mécanique générale et de précision, la chaudronnerie, la tuyauterie, le découpage, la tôlerie et la peinture. La partie nord de ces terrains était auparavant l'emprise sud de la fonderie FWF, toujours en activité, qui les avait cédés à la Société Grandjean pour son implantation. Cette zone avait alors servi principalement de zone de dépôt de matériaux, voire de décharge.</p> <p>La rivière de l'Allan est situé à 500 m au sud-est du site. Le ruisseau le Rupt est situé à 1,6 km à l'ouest du site. La présence d'une nappe d'eau souterraine a été mise en évidence au droit du site dans les alluvions de l'Allan, qui sont en relation hydraulique avec celles du Doubs, situé en aval.</p> <p>Lors de la mise en sécurité du site, réalisée dans le cadre de la procédure de cessation d'activité de la Société Nouvelle Grandjean, l'ensemble des déchets présents sur le site ont été évacués et les installations ont été démantelées. Par ailleurs, différentes investigations, réalisées entre 2011 et 2014, ont notamment mis en évidence :</p> <ul style="list-style-type: none">- pour les sols, des anomalies ponctuelles en hydrocarbures C5-C40, en HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), en BTEX (toluène, éthylbenzène, xylènes), en trichloroéthylène, en métaux lourds (cadmium, chrome, cuivre, nickel, plomb, zinc) et en arsenic ;- dans les eaux souterraines, de l'arsenic (dépassement de la valeur seuil eau potable), des traces d'hydrocarbures C10-C40, de HAP, de cis-1,2-dichloroéthylène, de cadmium, de cuivre, de nickel, de plomb et de zinc.- dans les gaz du sol, des hydrocarbures aliphatiques C5-C16 et aromatiques C8-C16, des BTEX (toluène, éthylbenzène, xylènes) et des COHV (mono et polychlorures de vinyles) ;- dans l'air ambiant, pas de dépassement des valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) pour les éléments détectés, hydrocarbures aliphatiques C8-C12 et aromatiques C8-C10, BTEX (toluène, éthylbenzène, xylènes) et COHV (diclorométhane).

Des calculs de risques sanitaires ont été réalisés et ont conclu à la compatibilité de la qualité de l'air intérieur au droit de chaque bâtiment avec un usage industriel, en prenant en considération les effets toxiques et cancérigènes sur des adultes travailleurs.

Étant donné leur localisation, ces contaminations ne présentent pas de risque inacceptable pour la reprise d'une activité industrielle dans le site en l'état.

Etat technique Site sous surveillance après diagnostic, pas de travaux complets de réhabilitation dans l'immédiat

Observations

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	FRC2503123	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=FRC2503123
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	25.0071	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=25.0071

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 983975.0 , 6718943.0 (Lambert 93)

Superficie totale 10772 m²

Perimètre total 575 m

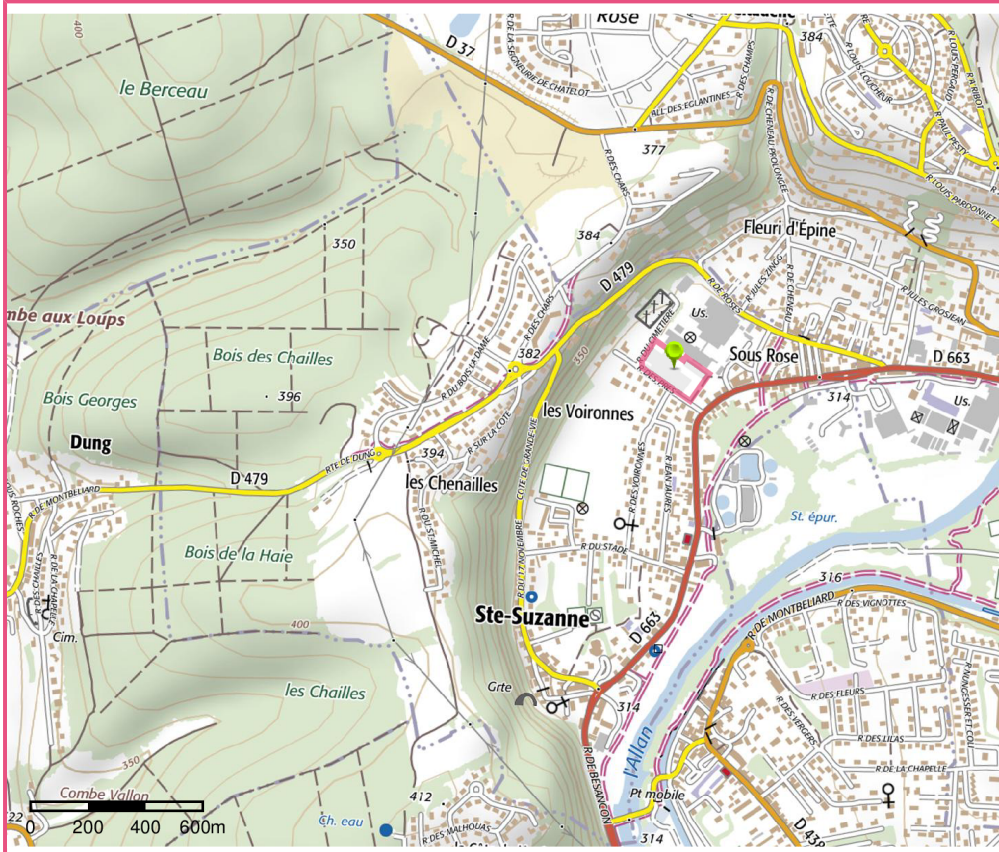
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du parcellaire 16/03/2018

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE SUZANNE	AC	457	12/07/2015
SAINTE SUZANNE	AC	580	12/07/2015
SAINTE SUZANNE	AC	582	12/07/2015
SAINTE SUZANNE	AC	585	12/07/2015
SAINTE SUZANNE	AC	586	12/07/2015

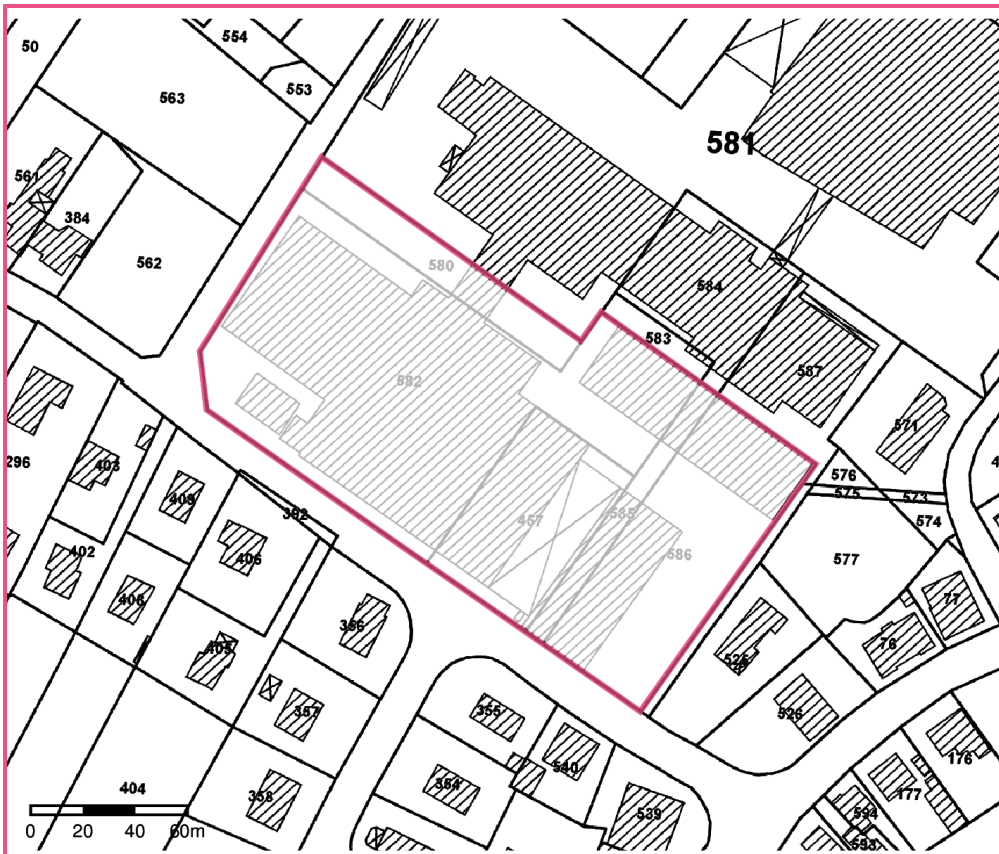
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 25SIS06916



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 25SIS06916

Identification

Identifiant	25SIS06863
Nom usuel	SOCIETE NOUVELLE L'EPEE
Adresse	61 RUE DE BESANCON BP13
Lieu-dit	
Département	DOUBS - 25
Commune principale	SAINTE SUZANNE - 25526
Caractéristiques du SIS	<p>La Société Nouvelle l'Épée était implantée à Sainte-Suzanne, en bordure de l'Allan. Son cœur de métier était le travail mécanique des métaux et le traitement de surface. Elle a par la suite diversifié ses activités dans l'armement, dans le montage de fusées à éléments pyrotechniques.</p> <p>La société a fait l'objet d'une liquidation judiciaire en avril 1996 qui a conduit à l'arrêt définitif de ses activités.</p> <p>En janvier 2000, les déchets et les produits chimiques ont été éliminés. Un premier diagnostic de l'état des sols a été réalisé en décembre 2000, révélant une pollution aux hydrocarbures, aux métaux lourds, au chloroforme et au trichloroéthylène.</p> <p>En 2003, le porteur d'un projet d'habitations a fait réaliser un nouveau diagnostic du site avec évaluation des risques pour la santé et l'environnement de la pollution, au regard des usages prévisibles pour ce projet. Le diagnostic a mis en évidence à certains endroits du site, la présence de sables de fonderie, qui avaient été mis en œuvre comme remblai.</p> <p>Les tests de lixiviation ont montré que les métaux présents sont stables, : ils ne sont pas mobilisables par les eaux de ruissellement et d'infiltration. Cependant, l'étude préconise d'éviter, lors de la réhabilitation, tout remaniement de sol aux endroits comportant ces sables, et de rendre étanche la surface du sol pour éviter tout contact cutané et toute ingestion de terre par un jardinier, un enfant, un ouvrier de pose de canalisation...</p> <p>Par ailleurs, les analyses des eaux souterraines ont montré l'absence de contamination.</p> <p>Sous réserve de bien respecter les restrictions d'usage qui ont été préconisées, le diagnostic conclut que le site ne présente aucun risque pour la santé humaine et juge que son état est compatible avec l'usage d'habitation considéré.</p> <p>Les immeubles d'habitation projetés sont aujourd'hui construits.</p>
Etat technique	Site "banalisable" (pour un usage donné), pas de contrainte particulière après diagnostic, ne nécessite pas de surveillance
Observations	

Références aux inventaires

Organisme	Base	Identifiant	Lien
Etablissement public - BRGM	Base BASIAS	FRC2502189	http://basias.brgm.fr/fiche_synthetique.asp?IDT=FRC2502189
Administration - DREAL - DRIEE - DEAL	Base BASOL	25.0027	http://basol.developpement-durable.gouv.fr/fiche.php?page=1&index_sp=25.0027

Sélection du SIS

Statut Consultable

Critère de sélection Terrains concernés à risques gérés

Commentaires sur la sélection

Caractéristiques géométriques générales

Coordonnées du centroïde 983854.0 , 6718102.0 (Lambert 93)

Superficie totale 11238 m²

Perimètre total 652 m

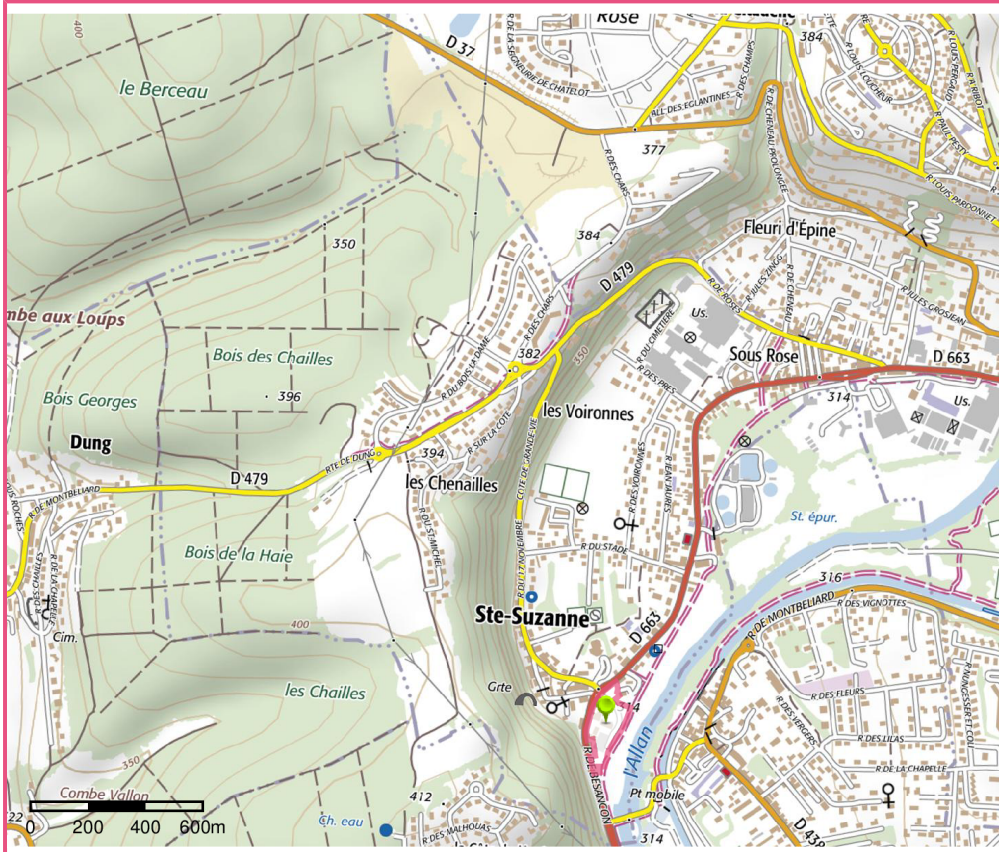
Liste parcellaire cadastral

Date de vérification du
parcellaire

Commune	Section	Parcelle	Date génération
SAINTE SUZANNE	AD	6	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	454	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	455	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	456	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	457	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	458	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	460	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	461	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	462	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	464	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	465	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	466	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	471	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	472	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	473	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	474	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	475	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	476	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	477	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	478	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	479	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	480	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	481	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	482	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	484	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	485	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	486	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	493	03/09/2012
SAINTE SUZANNE	AD	494	03/09/2012

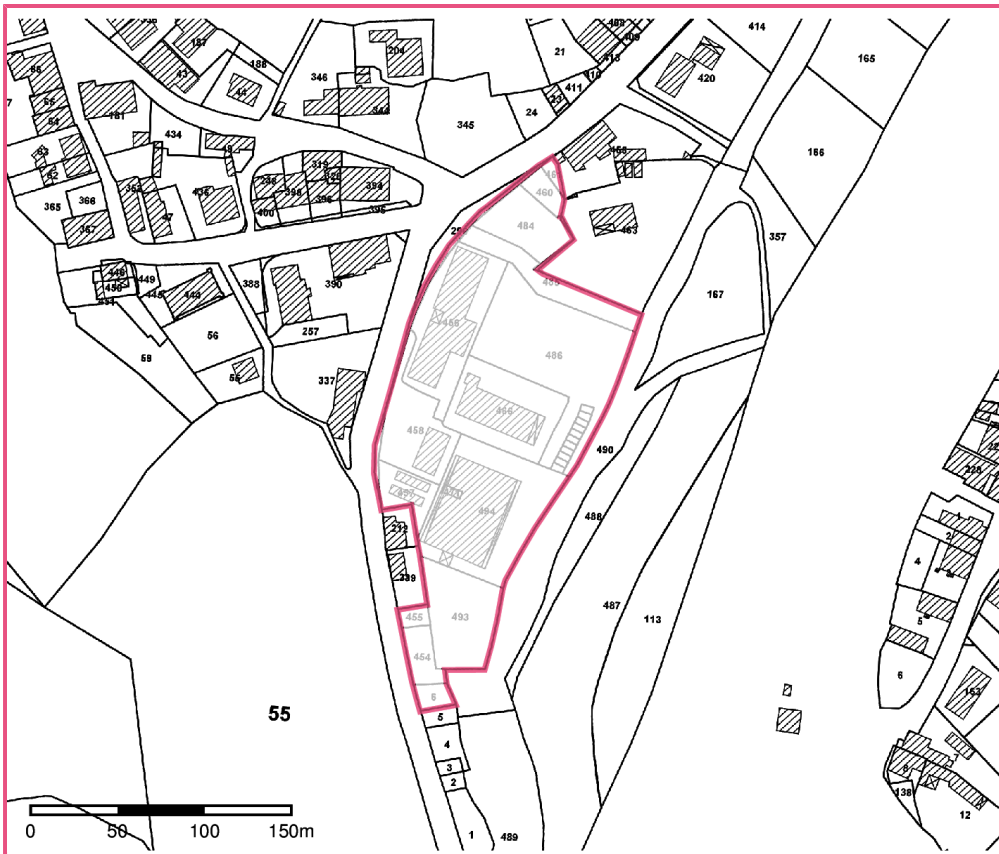
Documents

Cartographie



□ Périmètre du SIS
Cartes IGN - IGN

Identifiant : 25SIS06863



□ Périmètre du SIS
Parcelles cadastrales - IGN

Identifiant : 25SIS06863